

Il a été décidé, de façon non équivoque, au concile Vatican II de faciliter le dialogue avec les pays à tendance marxiste en créant le nouveau Secrétariat pour les non-croyants. On y a également fait ressortir, par la création du Secrétariat pour les non-chrétiens, le besoin qu'ont toutes les religions importantes de se comprendre et de collaborer étroitement pour obtenir ou préserver la liberté religieuse. Un troisième organisme de structure semblable créé par Vatican II, soit le Secrétariat pour l'unité des chrétiens, a pris l'initiative d'entamer des discussions sérieuses avec les Églises orthodoxe, luthérienne, anglicane et autres, s'inspirant de la conviction que, si l'on veut amener le monde moderne à donner un sens religieux à la vie, il faut oublier les frictions du passé et se préoccuper avant tout des éléments fondamentaux communs de la foi.

### **Souci du bien-être**

La liberté de l'Église et du culte ne constitue pas, cependant, le seul intérêt diplomatique du Saint-Siège. Le sens religieux qu'il veut donner à la vie suppose également un intérêt humanitaire à l'égard du bien-être de toutes les populations. Aucun grand désastre national ou régional ne passe inaperçu du Vatican qui s'empresse toujours d'apporter une aide financière ou matérielle, surtout quand il s'agit d'un pays pauvre. L'appartenance religieuse de la population éprouvée n'entre pas en ligne de compte. Dans une seule région du globe, par exemple, le Vatican a promptement et tour à tour dispensé de l'aide aux victimes du tremblement de terre d'Assam, des inondations dans l'est du Pakistan et de la guerre civile qui a donné naissance au Bangladesh. L'éventail des œuvres de bienfaisance de l'Église catholique romaine est immense; Cor Unum, institution créée en 1971 en vue de coordonner les efforts des organismes de l'Église œuvrant sur le plan international et local, facilite les consultations et la collaboration avec les gouvernements.

Le Saint-Siège attache aussi une importance primordiale aux peuples qui souffrent de privations dans le cours de la vie normale. L'encyclique *Mater et Magistra* du Pape Jean, traitant du progrès de la chrétienté et de l'évolution sociale, et l'encyclique *Populorum Progressio* du Pape Paul, traitant du développement des peuples, ont été publiées au cours des années 60. En 1971, le Pape Paul a adressé une lettre apostolique au Cardinal Maurice Roy, président du Conseil des laïcs et de la Commission pontificale *Justicia et Pax* (deux organismes issus du concile Vatican II). Désireux d'améliorer le sort

des populations défavorisées, le Saint-Siège accueille favorablement les avis de gouvernements d'autres pays qui, comme le Canada, ont mis sur pied des programmes de développement international et participent au travail d'organismes internationaux comme la CNUCED, l'UNESCO et la FAO.

### **Absence de liberté politique**

Les privations matérielles ne constituent pas son seul motif d'inquiétude. Le refus ou la suppression des libertés politiques dans beaucoup de pays préoccupe constamment le Vatican, mais il est toujours délicat d'essayer d'y remédier efficacement par la voie bilatérale. En 1970, par exemple, l'audience que Paul VI accorda aux chefs rebelles des trois colonies portugaises africaines a brouillé ses relations avec le Portugal. En s'opposant ouvertement à certaines mesures gouvernementales, le Saint-Siège court un grave danger de représailles, car le gouvernement offensé peut promptement harceler ou supprimer l'Église nationale. Aussi l'expression de sa désapprobation, même si elle découle de gestes particuliers, est-elle toujours formulée en termes couverts, bien qu'il y ait à cela des exceptions.

Depuis quelques années le problème des prisonniers politiques a pris une importance croissante, à mesure qu'augmentait le nombre de gouvernements constitutionnels renversés par la violence. Des prêtres, même quelques évêques, ont été emprisonnés avec les adversaires réels ou présumés des nouveaux régimes. L'emprisonnement sans procès et la torture de prisonniers ont fait l'objet de nombreuses protestations diplomatiques de la part du Saint-Siège. Dans le cas de la Guinée, en 1971, l'exécution sommaire de quelques 150 prisonniers politiques a été publiquement et énergiquement condamnée par le Pape lui-même.

L'Église prescrit à ses évêques et à son clergé de ne pas se mêler d'activités politiques et de s'abstenir de toute violence, ce en quoi l'Église romaine se distingue de certaines autres. Le Conseil œcuménique des Églises, par exemple, en fournissant une aide financière aux mouvements de résistance en Afrique australe, s'expose de ce fait à subventionner la résistance par les armes. L'Église de Rome s'oppose fermement à ce qu'on utilise ses ressources pour d'autres fins que celles d'une protestation pacifique.

### **Vietnam et Moyen-Orient**

Les guerres locales prolongées ou périodiques ont causé les plus graves soucis au Pape Paul VI et à son entourage, tout